

Transcrit à Bruxelles 5,
051-T-26/11/2009-11108

Jean-François POELMAN, Notaire

Société civile à forme de sprl

Rpm Bruxelles n°471.946.768

Avenue Emile Max, 165 à 1030 Schaerbeek

Actebase/trone.211

R.26.912

ACTE DE BASE

DE 50€ Annexe : plans - procuration

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois novembre.

A Schaerbeek, en l'étude.

Devant Nous, Maître Jean-François POELMAN, Notaire à Schaerbeek.

A COMPARU

La société anonyme « MNGT » ayant son siège à 1160 Auderghem, avenue René Stevens, 25,

Inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0866.274.039

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Yves Tytgat, à Gent, le 6 juillet 2004, publié à l'annexe au Moniteur belge du 19 juillet 2004, sous le numéro 04107182.

Ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Pierre Liebaert à 1700 Dilbeek, Wolsemstraat, 21, nommé à cette fonction lors de l'assemblée et du conseil d'administration qui ont suivi immédiatement la constitution et ont été publiés en même temps que celle-ci, lui-même représenté par Monsieur Pierre VERLINDEN, domicilié à 1410 Waterloo, avenue des Lilas, 71 (NN 840911-287-46), en vertu d'une procuration reçue par le notaire Poelman soussigné, le 10 novembre dernier, dont une expédition restera ci-annexée.

Ci-après dénommée "le comparant"

EXPOSE PRELIMINAIRE

Le comparant nous a préalablement déclaré être propriétaire de l'immeuble ci-après décrit.

Par cette déclaration il ratifie l'acquisition faite en son nom par porte fort.

Commune d'Ixelles – deuxième division :

Un building sur et avec terrain sis Rue du Trône, 211, cadastré et erronément suivant cadastre récent section A, numéro 84/C/20 et 84/V/20 partie pour une superficie de un are nonante-neuf centiares suivant procès-verbal de mesurage dressé par le géomètre de Halloy de Waulsort ayant ses bureaux à Uccle, le 12 août 2009, dont un exemplaire est resté annexé à l'acte de vente dont question ci-après.

Ci-après dénommé "le bien".

ORIGINE DE PROPRIETE

Le comparant est propriétaire du bien prédicté pour l'avoir acquis des consorts Jacobs ci-après, aux termes d'un acte reçu par le notaire Poelman soussigné et le notaire Ricker, à Ixelles, le six octobre dernier, en cours de transcription. Cet acte relate